

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017 (accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 12 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2 - signer l'avenant à intervenir.

1) Subventions de fonctionnement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 5 000 € :

- 2 000 € au CDOS selon convention pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...);
- 2 800 € à l'association Groupement Sportif Éducatif du Football Quimpérois pour la gestion des journées Sport Nature 2017 ;

- 200 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à la location d'un local de stockage pour la préparation de la manifestation.

2) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 3 000 € :

- 2 500 € à l'association Triathlon Club Quimper pour la participation à l'organisation du Kemper Urban Noz Trail le 31 octobre 2017 dans Quimper ;
- 500 € à l'association Tournoi Interscolaire pour la participation à l'organisation du tournoi interscolaire de football en salle le 4 juin 2017.

3) Subventions d'équipement :

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 000 € :

Compte 414-6574-711

- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour le renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour le renouvellement des embarcations.